



Fichage banque de france suite a un decouvert

Par **kabylaine**, le **21/10/2009** à **16:26**

Bonjour, je suis fichée depuis 1 an suite a un oubli de ma part, en effet lorsque j'étais marié nous avions chacun un compte a notre nom; lorsque j'ai divorcé je me suis retrouvé fiché car j'avais oublié que j'avais une procuration sur le compte de mon ex mari qui avait un découvert de 1200€. j'ai contacté sa banque qui ne veut rien savoir et exige que je rembourse cette somme étant donné que mon ex mari n'est plus solvable. depuis j'ai fais retiré cette procuration mais la banque ne veut rien savoir et je suis fiché jusqu'en 2011. rndois je rembourser cette somme alors que je n'ai jamais retiré d'argent sur son compte? si je ne rembourse pas sa dette serais-je reconduit au fichage banque de France?rnmrci pour vos réponses...